

PROJET DE LOI

Draveil, le 26 Mai 2020

Monsieur Eric CIOTTI,

Député

1^{ère} Circonscription des Alpes - Maritimes

Assemblée Nationale

126 rue de l'Université

75007 PARIS

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Député,

Vous avez fait enregistrer à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 mai 2020, accompagné de 28 autres députés, une proposition de Loi visant à rendre non identifiables les Forces de l'Ordre lors de la diffusion d'images dans l'espace médiatique, notamment sur les réseaux sociaux. Je sais que vous êtes très attaché aux Forces de l'ordre, Représentants de la République et notre Organisation partage cet attachement.

Le Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière rassemble tous les Personnels de l'Administration Pénitentiaire - Personnels de Surveillance. Fonctionnaires qui participent à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Ils maintiennent l'ordre et la discipline, assurent la garde et la surveillance de la population pénale et participent aux modalités d'exécution de la peine et aux actions préparant la réinsertion des personnes placées sous-main de justice. Ils exercent tant à l'intérieur des structures pénitentiaires qu'à l'extérieur, dans les tribunaux, sur la voie publique. En effet, les missions des Personnels Pénitentiaires se sont diversifiées depuis la reprise des missions d'extractions et transfèrements, de la Police Nationale / Gendarmerie Nationale vers l'Administration Pénitentiaire. D'ailleurs, Nicolas SARKOZY, lors d'une allocution sur la Loi pour la Sécurité Intérieure avait réuni les Personnels Pénitentiaires comme étant la troisième force.

Ainsi, je me permets de solliciter votre attention sur la proposition de Loi que vous avez déposé. Le Syndicat National Pénitentiaire Force Ouvrière souhaiterait que les Personnels Pénitentiaires soient clairement inscrits au même titre que la Police Nationale, Gendarmerie Nationale, les douanes, les militaires et les policiers municipaux.

En effet, le contexte dans lequel se trouve les établissements pénitentiaires où de nombreux téléphones portables tournent au sein de la population pénale mettent en danger les Personnels dont les images circulent sur les réseaux sociaux. De 4977 téléphones saisis en 2007, nous avons dépassé la barre des 40 000 seulement 10 années plus tard.

Aussi, il est fréquent que notre Organisation saisisse Mme BELLOUBET, Ministre de la Justice, afin que des publications sur les réseaux sociaux appelant clairement à « tuer les matons » soient mises hors ligne dès que possible. Dernièrement encore, nous avons sollicité son cabinet pour tenter de mettre fin à un défi sur le réseau Snapchat qui invitait quiconque à bloquer volontairement tous les véhicules de transports de personnes détenues. C'est clairement une mise en danger pour les Personnels et la société.

Comptant sur votre attention afin que les Personnels Pénitentiaires ne soient pas une fois de plus les oubliés de la Nation et qu'on leur accorde la reconnaissance à laquelle ils ont droit.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN